

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à

La demande d'autorisation environnementale présentée par la Société de Récupération et Transformation des Métaux (SRTM), pour l'extension des activités du centre de regroupement, transit, tri, traitement des déchets dangereux et non dangereux et de centre de récupération, dépollution et démontage de de véhicules hors d'usage qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Boismorand

PIECE JOINTE N°3 **au rapport du commissaire enquêteur**

**Certificats de mises à disposition du dossier d'enquête publique
en mairie de Boismorand**

Pièces constitutives :

- certificat du maire constatant le dépôt en mairie du dossier d'enquête
- certificat du maire constatant la mise à disposition du dossier sur un poste informatique

CERTIFICAT DU MAIRE
constatant le dépôt en Mairie
d'un dossier d'enquête

Demande d'autorisation environnementale présentée par la SRTM pour le projet d'extension des activités de centre de regroupement, transit, tri, traitement de déchets dangereux et non dangereux et de centre de récupération, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage qu'elle exploite route nationale 7 sur le territoire de la commune de BOISMORAND

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOISMORAND

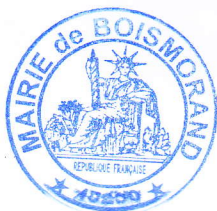
certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par le Préfet du Loiret, par arrêté du _____, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SRTM, après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Fait à Boismorand

(1) , le 26 juin 2018 (1)

(sceau de la mairie)

LE MAIRE,



VU
LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR,

Bernard MUDET

1) MENTIONS À COMPLETER IMPERATIVEMENT

CERTIFICAT DU MAIRE
constatant la mise à disposition d'un dossier d'enquête
sur un poste informatique accessible au public en mairie

Demande d'autorisation environnementale présentée par la SRTM pour le projet d'extension des activités de centre de regroupement, transit, tri, traitement de déchets dangereux et non dangereux et de centre de récupération, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage qu'elle exploite route nationale 7 sur le territoire de la commune de BOISMORAND

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOISMORAND

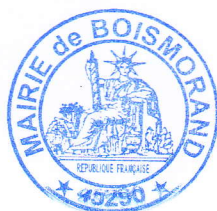
certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par le Préfet du Loiret, par arrêté du _____, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la **SRTM**, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de BOISMORAND sous format numérique sur un poste informatique.

Fait à Boismorand

(1) , le 25 juin 2018 (1)

(sceau de la mairie)

LE MAIRE,



VU

LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR,

Bernard KURDET

1) MENTIONS À COMPLETER IMPERATIVEMENT